Image not found or type unknown

Scl En redressement judiciaire

Par **Tigre85**, le **16/03/2015** à **13:34**

Bonjour,
Nous avons créé une sci en 2008 et depuis 2011, nous ne pouvons plus honorer le prêt de notre sci. La banque nous a assigné en justice et le tribunal a finalement décidé de nous mettre en redressement judiciaire.Cela fait maintenant deux ans que le tribunal le rallonge tous les six mois mais cela va forcément s'arrêter. A ma connaissance, nous n'avons pas signé de caution solidaire, j ai demandé au banquier une copie (car selon lui, nous nous sommes bien portés caution). Cela fait 6 mois que je l'attends mais bizarrement il ne m'a toujours rien envoye. Ma question est : comment cela peut se terminer? La banque peut elle récupérer notre local?
La banque peut elle nous demander de rembourser personnellement le prêt? Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés